



Demande de réduction sur le prix des repas pour l'année scolaire 2019-2020

(à renouveler chaque année)

Cette demande s'applique aux Meyrinois (domicile des parents sur le territoire communal) ou aux personnes exerçant une activité professionnelle dépendante à Meyrin, n'étant pas au bénéfice des prestations complémentaires familiales, et peut être présentée lorsque:

- le revenu disponible est inférieur à CHF 55.000,-- (**revenu disponible = revenu net augmenté des charges de famille**)

OU

- trois enfants ou plus fréquentent un restaurant scolaire de Meyrin.

Le service Développement social et emploi (DSE) se réserve le droit de vérifier les données communiquées ci-après.

Le/la soussigné/e

Nom : _____ Prénom _____

Adresse : _____

No postal et lieu : _____ ☎ : _____

parent ou répondant légal de l'enfant ou des enfants :

Nom	Prénom	Date de naissance	Ecole
1)			
2)			
3)			
4)			

demande à bénéficier de la réduction du prix du repas à **CHF 5.50**.

Cette demande est justifiée par :

un revenu net imposable, **additionné des charges de famille**, inférieur à CHF 55.000.--, **selon copie (recto-verso) annexée de votre dernier avis de taxation ou de l'attestation d'impôt à la source;**

OU

l'inscription de 3 enfants ou plus au restaurant scolaire, de manière régulière.

Si vous possédez d'autres documents justificatifs, veuillez soumettre votre demande dans le cadre de la permanence sociale vous accueillant, sans rendez-vous, le mardi de 13h30 à 16h30 en mairie de Meyrin.

Meyrin, le Signature(parent ou répondant): _____